



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée*

N° 00 13 24 / MSP / ARASS-vd

AGENCE DE RÉGULATION DE L'ACTION
SANITAIRE ET SOCIALE

Papeete, le 14 SEP. 2023

*Piha 'Ohipa no te Matutura'a 'o te Ea
'e te Turuuta'a*

La Directrice *AL*

MLG
Affaire suivie par : *MW*
BPC : Dr Vanessa LE GAL

Circulaire 2023/09/01

Modalités de prescription des médicaments à base de midazolam administrés par voie orale

Réf. : - Délibération n° 78-137 du 18 août 1978 modifiée portant réglementation de l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la détention et l'emploi des substances vénéneuses en Polynésie française
- Arrêté n° 626 CM du 14 avril 2014 modifié fixant la liste des substances vénéneuses destinées à la médecine et les listes des exonérations au classement des substances vénéneuses en médecine humaine et vétérinaire
- Loi du pays n° 2023-5 du 5 janvier 2023 relative aux substances vénéneuses
- Arrêté du 16 avril 2012 portant application de la réglementation des stupéfiants aux médicaments à base de midazolam administrés par voie orale, JORF n° 101 du 28 avril 2012

En Polynésie française, le midazolam est classé substance vénéneuse du tableau A (liste I). Par conséquent, tout médicament contenant du midazolam est soumis à prescription médicale.

Au niveau national, les spécialités à base de midazolam administrées par voie orale ont été soumises à des conditions particulières de prescription et de délivrance en raison d'un risque de pharmacodépendance, d'abus et d'usage détourné.

Ainsi, en Polynésie française, il est préconisé de prescrire les médicaments à base de midazolam administrés par voie orale soit sur un bon extrait d'un carnet à souche, soit sur une ordonnance médicale classique.

Pour rappel, la coordination des vigilances, sur le territoire, relève des missions de l'ARASS.

Pour le Ministre et par délégation,



[Signature]
Hani TERIIPAIA OTT

Destinataires *in fine* :

- Conseil de l'ordre des pharmaciens de la Polynésie française pour diffusion aux pharmaciens
- Conseil de l'ordre des médecins de la Polynésie française pour diffusion aux médecins